Réponse

1. Établissement de l'inventaire physique et du solde corrigé

Le solde comptable initial théorique est de 12 450 DH . Pour procéder à l'inventaire comparatif, il convient de recenser l'ensemble des éléments admis en caisse physique et d'intégrer les opérations non enregistrées.

- **Total de l'encaisse physique brute constatée :**

  Espèces (11 200) + Chèques assimilés (1500) = 12700 DH

- **Intégration des flux non comptabilisés (impact sur le solde théorique ou l'écart) :**
  - Le bon de dépense de 300 DH représente une sortie de trésorerie réelle qui aurait dû être enregistrée. Son impact théorique diminue le solde théorique de caisse à :

    12 450 - 300 = 12150 DH

  - La reconnaissance de dette de 250 DH est une avance irrégulière (absence de pièce justificative comptable valable, risque de non-remboursement). Sur le plan strictement comptable, elle ne constitue ni un actif de trésorerie ni une charge validée, mais une créance sur personnel (ou un manquant maquillé).

2. Analyse des composantes de l'encaisse

- **Les espèces et chèques (12700 DH) :** Sont pleinement intégrés dans l'actif de trésorerie (sous réserve de l'encaissement effectif des chèques).
- **Le bon de fournitures (300 DH) :** Doit faire l'objet d'une régularisation immédiate par l'enregistrement d'une charge (compte de fournitures) par le crédit du compte de caisse.

- **La reconnaissance de dette (250 DH) :** Révèle une violation des procédures de contrôle interne. Une caisse ne doit en aucun cas servir de caisse de prêt personnel.

3. Calcul et qualification de l'écart de caisse

Comparons le solde théorique ajusté des dépenses réelles et le total physique valide :

- **Solde théorique ajusté (après prise en compte du bon de fournitures de 300 DH) :**

  12 450 - 300 = 12 150 DH

- **Valeur des actifs réels acceptables en caisse (Espèces 11200 + Chèques 1500) :**

  12700 DH

- **Calcul brut :** 12700 - 12,150 = +550 DH (en apparence un excédent).
- **Cependant, en intégrant la reconnaissance de dette irrégulière de 250 DH :** Si l'on considère que cette avance de 250 DH a été prélevée sur la caisse sans écriture (diminuant l'actif physique réel de manière occulte), l'écart réel doit être analysé avec finesse. Si le caissier a sorti 250 DH de sa poche ou de la caisse, l'analyse montre un **déficit potentiel ou une confusion des flux**. Plus rigoureusement, l'écart de caisse comptable se calcule entre le solde théorique informatique et le total des pièces justificatives valides + espèces physiques. Si la reconnaissance de dette est assimilée à un manquant de fonds (le caissier a remplacé 250 DH d'espèces par un papier), l'actif physique en espèces est amputé.

4. Analyse critique et contrôle interne

- **Séparation des tâches et autorisations :** Le prêt accordé au salarié illustre l'absence de cloisonnement des responsabilités. La caisse ne doit pas être autogérée sans validation hiérarchique.
- **Traçabilité :** Le retard d'enregistrement du bon de 300 DH démontre une tenue du journal de caisse discontinue, ce qui va à l'encontre de l'objectif de suivi au jour le jour souligné dans le chapitre.